



Heritage bloqué par un liquidateur judiciaire

Par **sophie**, le **12/03/2010** à **10:33**

Bonjour, rncela va faire 5 ans que notre père est décédé nous n'arrivons pas à régler la vente de sa maison.....nous sommes bloqué par un liquidateur judiciaire de l'un des héritiers, nous sommes 4 enfants en indivision, ce liquidateur nous prends en otage avec ces exigences alors que nous ne sommes pour rien dans les dettes du dit héritier...qui lui fait l'autruche car il sait que ça part sera de toute façon prise !! Il nous empêche de changer de notaire " du ou des acheteurs successifs qui nous ont fait des propositionsnotaire entre parenthèses a sa solde faisant barrage etc ...aucunement coopératif ni ne voulant nous conseiller ...nous ne savons pas quoi faire, donc cela va faire 5 ans en juin que l'on tourne en rond et nous payons les impôts et une assurance sur ce biendeux des héritiers ma soeur et moi sommes en dessous du seuil de pauvreté nous sommes punies par le comportement de cet homme de loi intransigeant qui fait fuir tous les acheteurs....a t il tous les droits sur cette succession alors que nous ne sommes pas responsables des dettes de notre frère ???????? que faire pour sortir de cette situation.....ces exigences sont le montant du prix alors que l'immobilier s'est écroulé et que le bien a perdu de sa valeur, en plus une loi est passée entre temps terrain devenu inconstructible cause niveau de la meril y a vraiment tout qui coincede plus il exige que la somme demandée du bien soit sur le compte de l'acheteur !!!!!!!beaucoup d'acheteur non pas la totalité et doivent demander un crédit ce qui est normal.....on a l'impression que cet homme se moque de nous ou alors il prépare un mauvais coup " vente aux enchères " a t il le droit.....

Par **lily1914**, le **12/03/2010** à **18:15**

bonjour, rN nous sommes à peu près dans le même cas que vous, dans la succession de mon mari, son frère qui a tout eu du vivant de ses parents (donations déguisées) et qui a tout volé

dans la maison, mène la danse avec son notaire qui était aussi le notaire des beaux parents et qui ne veut pas avoir à faire à nous.
Un jugement judiciaire à été rendu en 2008 et aucune nouvelle de ce notaire, nous avons écrit à la chambre des notaires qui réponde par des lettre "type"
Cela dure depuis 2004 décès de ma belle mère!
Nous sommes comme vous nous tounons en rond, mais je suis décidée d'aller jusqu'au bout et d'essayer de me battre.
Je viens de renvoyer un courrier à la chambre des notaires en leur demandant s'il n'y avait pas une antériorité avec ce notaire véreux, j'attends leur réponses!
Selon ,je vais saisir le procureur de la république bien qu'il y ai des chances qu'il classe l'affaire sans suite.
Après j'irai plus haut au ministère, on verra bien.
Il y a une justice pour les voleurs et les malhommêtes mais pas pour les gens intègre.
Pourtant j'ai toutes les preuves en ma possession, mais j'ai pas l'impression qu'ils étudient les dossiers.
J'ai relevé sur internet une association qui défends les intérêts des gens floué contre les abus de pouvoir des notaires et des avocats.
Je crois que je vais la contacter et voir suivant la réponse que j'obtiens
VOICI ASSOCIATION MAY DUPE il faut regarder dans (abus de pouvoir des avocat et des notaires) mail nouvelle.justice@orange .fr si cela peut vous aider, nous sommes comme vous des personnes pas très riches et c'est dégoûtant que l'on essaie de nous spolier!
Je vous souhaite bon courage et j'espère que vous obtiendrez gain de cause(les notaires et les avocats beaucoup sont pourris, j'en sais quelque chose!

Par **sophie**, le **12/03/2010** à **19:02**

je vous remercie de votre réponse ,je vois que donc notre affaire est pas unique ,les riches et les nantis "hommes de loi " on voit pourquoi ils sont riches en abusant de la situation des autres démunis et perdus dans cette junglec'est dégueulasse nous on meurt a petit feu "je suis en invalidité et cela me détruit chaque jour un peu plus d'être en soucis d'argent "ma soeur s'endette pour payer la réparation de sa voiture et ces requins s'enrichissent sur notre dosou es la justice.....le notaire nous a même dit que même avec un avocat on n'obtiendrait pas gain de cause.....voyez comme ils sont sur d'euxmerci beaucoup de votre aidele plus grave c'est que finalement notre père a acquis ce bien a la sueur de son front pour rienmerci